



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/1012
29 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 18 DÉCEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA NORVÈGE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note du 16 octobre 1997 concernant les sanctions imposées à l'encontre de la Sierra Leone, a l'honneur de porter à sa connaissance que la Norvège a adopté les mesures législatives nécessaires afin de faire respecter les mesures énoncées aux paragraphes 5 et 6 de la résolution 1132 (1997) du 8 octobre 1997.
